

WAR ZAO

SOMMAIRE

ÉDITO

ÉDITO P1

COURRIERS des LECTEURS
CONTRIBUABLES
- UN SITE PRESQUE
ACCESSIBLE P2

ASSEMBLEE
DEPARTEMENTALE
INQUIETUDES P3

PLAIDOYER P4

CONGRES S.E.P.
AIDE A DOMICILE
ARS - NPNS P5

INFOS ECOLES
VIE ASSOCIATIVE
INFO PRATIQUE
LE SAVIEZ-VOUS
PRESSE REGION P6

LES CASSE-PIEDS-APPEL
INFO-VENT D'OUEST
PETITES ANNONCES P7

À VOTRE SERVICE P8

L'accessibilité était au cœur de la loi de février 2005. 5 ans après, cette L'accessibilité universelle que nous espérions semble se mettre en place plus que difficilement.

La cité accessible en 2015, nous allons devoir **batailler encore et encore**, malgré la loi votée, pour l'obtenir. On le constate chaque jour, dans les tentatives insidieuses d'introductions de dérogations nouvelles dans les bâtiments neufs lors de discussions de textes parlementaires. Au moment où nous rédigeons ce War Zao, le texte de loi sur les maisons départementales des personnes handicapées et portant dispositions relatives à la politique du handicap, va être débattu devant le parlement. On sait que des parlementaires tenteront d'introduire des dérogations à ces règles d'accessibilité pourtant votées en février 2005.

Cette tentative d'introduction de souplesse dans le loi de 2005, on la sent aussi dans nos commissions communales et intercommunales d'accessibilité où certains élus, n'ayant pas anticipé budgétairement l'échéance de 2015, pensent que ce délai n'est pas « tenable » et sera prolongé. Les commerçants qui, dans un contexte économique difficile, espèrent aussi un petit délai supplémentaire...etc...., Tous ces indicateurs doivent nous faire redoubler de vigilance car ce droit à l'accessibilité, c'est pour nous un facteur de vie libre, c'est notre « permis de circuler », notre droit à accéder à une vie citoyenne ordinaire comme tout un chacun et ce droit là ne peut être retardé par des lobbies.

Au niveau national, les membres du conseil d'administration de l'APF se battent pour faire entendre notre parole auprès du Gouvernement et des groupes parlementaires. Au conseil départemental, nous agissons auprès des élus et parlementaires de notre département. Il est important que chacun d'entre vous, acteur de l'APF de notre département agisse aussi auprès des décideurs publics qu'ils connaissent. On le sait, la proximité, l'explication, la force de conviction sur ce qui nous semble pourtant une évidence est très important afin que le **réflexe handicap** qui n'est pas inné chez beaucoup de nos concitoyens, devienne enfin un acquis.

Bonne pause estivale à tous

Liliane.



ON EST TOUS FAITS POUR AIMER LA VIE

87, Rue de Gouesnou
29200 BREST

☎ 02 98 42 07 70

📄 02 98 42 07 24

65, Rue de Bénodet
29000 QUIMPER

☎ 02 98 90 06 10

📄 02 98 90 32 52



CONTRIBUABLE QUAND MÊME !!!

Me voici arrivée péniblement dans ce haut lieu des finances, bâtiment vraisemblablement récent. Le gars de l'accueil m'indique que le bureau où je dois me rendre se trouve à l'étage. Le monte-charges m'est plus ou moins proposé pour accéder à l'étage mais celui lui semble inhumain que je le prenne. Tant pis ! Alors vaille que vaille, je m'attèle (avec 1 S car une à chaque jambe) à monter le fabuleux escalier en bois exotique, les béquilles dans une main, l'autre accrochant la balustrade. Même pas mal ! Me voilà arrivée aux cieux pensais-je. Que neni. Tout d'abord, on, m'indique que j'aurai dû venir plus tôt car c'est l'heure de manger (11 H 30 ? les fonctionnaires seraient-ils diabétiques ?) Puis, on me dit : « Pourquoi n'avez-vous pas demandé à ce que l'on vous reçoive en bas ? » Stupéfaction !!! Me voilà repartie, déçue de l'accueil et de ne pas avoir récupéré l'éternel papier manquant pour compléter le dossier (y en a qui bosse quand même). Je regarde les escaliers sculptés dans un beau bois et me dit : « même si je me sens déjà concernée par l'accessibilité à tout pour tous, ben quand ça vous arrive, vous avez envie d'hurler. Préférant rester anonyme dans un souci d'évitement de contrôle fiscal si le service venait à apprendre cette délation....

Une contribuable G.H.

UN SITE «presque» accessible

Avec deux amis, eux marchant, moi en fauteuil, je suis parti visiter la **Pointe du Raz**. J'avais entendu dire qu'elle était maintenant accessible, notamment avec une navette pouvant accueillir des fauteuils roulants.

Nous arrivons sur le site ; pas d'accueil, nous faisons deux fois le tour du parking ; des places de stationnement adaptées mais pas de navette. Nous avons fini par apprendre au café qu'elle ne fonctionnait que pendant les vacances, nous étions fin septembre.

A force de tourner, nous avons trouvé un chemin emprunté par la navette et nous nous sommes retrouvés au pied du sémaphore.

Devant nous l'ensemble de la pointe, superbe sous le soleil et un boulevard pour atteindre la pointe et le belvédère qui surplombe la mer. Mais ce boulevard bien tracé, créé par les aménageurs est fait de grosses pierres brutes, bien sûr pour respecter la nature.

Audacieux, poussé par mon ami, j'ai entamé la descente vers la pointe mais au bout d'une dizaine de mètres nous avons renoncé car nous étions épuisés, tellement le sol était accidenté.

Mes amis ont continués seuls. Pendant que je les attendais, j'ai vu passer trois personnes avec un enfant, deux personnes portaient la poussette et une autre l'enfant...

J'ai eu le temps d'admirer de chaque côté du chemin de drôles de fleurs : des lianes de fil de fer sur des tiges de bois.

Au retour, il a fallu remonter la dizaine de mètres, avec en prime deux pneus crevés.

Ce sont finalement surtout les toilettes que j'aurais visité à la Pointe du Raz.

Mais soyons sérieux, j'ai bien lu dans la **réglementation** sur l'accessibilité des espaces ouverts au public que le revêtement des cheminements devait « **être sans obstacle à la roue** ». Il existe des revêtements plus roulants qui respectent la nature du site. Le tracé du cheminement, les pierres ajoutées, le fil de fer ne sont en rien naturel. Il suffirait d'un peu de volonté et de créativité pour faire vivre ensemble l'homme handicapé, la nature et le patrimoine.

Maintenant quand quelqu'un me parle de ce superbe site, je leur répons par un regard interrogateur, je l'ai rayé de ma mémoire.

Jacques LE FORESTIER

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

L'Assemblée Départementale de l'APF s'est déroulée le 22 avril dernier à PLOUGASTEL-DAOULAS.

Devant une centaine d'adhérents venus de tout le département et en présence de Pascale RIBES, vice-présidente APF, le Conseil Départemental a dressé le bilan de l'application de la loi du 11 février 2005.

La Maison Départementale des personnes handicapées, MDPH, guichet unique pour l'accès aux droits, piloté par le Conseil Général est en place depuis janvier 2006 et dans des locaux neufs depuis juin 2008.

L'accueil téléphonique toujours problématique, des délais d'instruction de demandes toujours trop longs, une évaluation des besoins parfois discutables et contestables, tels sont les principaux griefs faits à cette MDPH.

L'accès à une scolarité dans l'école du quartier constitue une avancée indéniable de la loi malgré les difficultés récurrentes pour l'inspection académique à recruter dès la rentrée scolaire les auxiliaires de vie scolaire, AVS, dont de nombreux enfants ont besoin.

L'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail reste un point noir et l'objectif des 6% de travailleurs handicapés reste à atteindre dans bon nombre d'entreprises, publiques et privées. Ajoutons à cela que la disparition des « catégories de handicap » incite encore moins les entreprises à recruter les personnes les plus éloignées de l'emploi du fait de leur handicap.

L'accessibilité généralisée, l'accès à tout pour tous, est l'ambition affichée par la loi du 11 février 2005. Même si l'on peut constater un début de prise de conscience du retard accumulé sur ce sujet, l'inquiétude est réelle au vu du peu d'empressement que montrent les Collectivités pour faire vivre les commissions d'accessibilité et pour réaliser les plans et schémas de mise en accessibilité prévus par la loi. Les interventions au plus haut niveau pour interpréter la loi et pour étendre les dérogations ne font qu'accentuer nos craintes.

Le montant de l'AAH et des pensions d'invalidité, les critères restrictifs d'accès aux compléments, la prise en compte des ressources du conjoint pour l'AAH demeurent des combats pour une vie digne **qu'il nous faut encore gagner.**

La prestation de compensation du handicap, PCH, doit constituer le pas en avant essentiel pour une prise en compte et une compensation des conséquences financières du handicap pour l'aide humaine, pour

les aides techniques, pour les aménagements du logement et du véhicule.

Bien que constituant une avancée pour un certain nombre de personnes, nous regrettons que cette **PCH soit encore trop éloignée de la réalité de la compensation totale**, qu'elle impose de justifier constamment de la réalité de ses difficultés et que les personnes ayant choisi de garder l'ancienne allocation (ACTP) soient exclues du dispositif PCH.

Notons également que l'objectif énoncé de la loi d'une simplification des dispositifs est loin d'être atteint. L'accès à ses propres droits se fait bien souvent par des chemins administratifs tortueux.

En conclusion de cette assemblée durant laquelle les questions de la salle ont confirmé l'inquiétude et la colère de l'APF, Liliane LE PINVIDIC, responsable départementale et Pascale RIBES, vice-présidente ont appelé à la vigilance et à la mobilisation de l'ensemble des adhérents APF pour une réelle prise en compte des besoins de chacun.

Thierry DUVAL

INQUIÉTUDES

Lors du vote de l'Assemblée Nationale de la loi sur l'environnement, des députés avaient déposé des amendements pour permettre les dérogations aux règles d'accessibilité dans les bâtiments neufs. Ces amendements ont heureusement été retirés.

Rappelons que le Conseil d'Etat avait déjà rejeté en juillet 2009 la possibilité de déroger à l'accessibilité pour le neuf, que le Conseil d'Etat avait également censuré des dispositions du même ordre ; il semblerait maintenant que le gouvernement et certains parlementaires envisagent d'intervenir dans le cadre de « la proposition de loi pour améliorer le fonctionnement des MDPH » et introduire à nouveau des dispositions facilitant les dérogations aux règles d'accessibilité.

L'A.P.F. s'oppose fermement à cette volonté de vider de son sens la loi du 11 février 2005.

Nous intervenons auprès des députés et sénateurs finistériens afin qu'ils interrogent le ministre de ses intentions et les invitent à défendre l'objectif d'une société ouverte et accessible à tous.

PLAIDOYER pour une société ouverte à tous

Pour la première fois, l'APF publie son plaidoyer.

Un outil pour comprendre, et parfois dénoncer, les situations des personnes avec un handicap et de leur famille. Un document qui veut apporter une culture commune, pour une meilleure appropriation par chacun, des raisons qui font que nous nous battons toujours aujourd'hui pour une réelle participation sociale des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Un texte écrit grâce à la mobilisation de plus de 3 000 acteurs de l'APF (adhérents, usagers, bénévoles et salariés) pendant toute une année.

L'ambition d'une autre société !

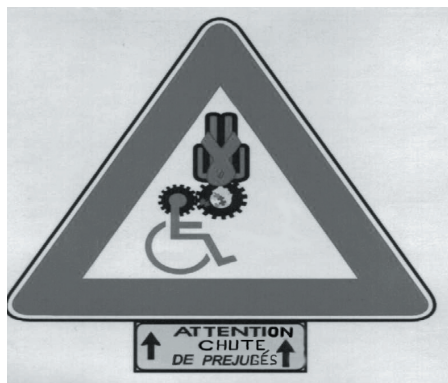
Pour l'APF, le pari de ce plaidoyer est d'être **au plus près de la réalité des personnes en situation de handicap** et de leurs proches, dans laquelle d'autres peuvent se reconnaître. Et pour ce faire, l'association décrit et dénonce ce que sont les situations de handicap, ce que vivent les personnes avec un handicap moteur et leur famille, les obstacles qu'elles rencontrent et les préjugés dont elles sont victimes, avec des termes simples, compréhensibles par tous.

War Zao juin 2010 - P4

Un pari au service d'une à prendre et de résultats à ambition, celle d'une autre atteindre !

société possible, une société ouverte à tous.

Une ambition qui ne peut être réalisée que par un moyen, expliquer, convaincre, donner envie à chacun de se battre pour tous et d'agir ensemble.



Un plaidoyer, des plaidoyers !

Le plaidoyer général de l'APF se complète de plaidoyers thématiques (construits en « fiches » indépendantes les unes des autres) selon les enjeux de la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leurs proches : citoyenneté et dignité, environnement, éducation et scolarité, vie professionnelle, revenus, dépenses liées aux surcoûts du handicap, santé et bien-être, vie en famille, vie affective et sexuelle, loisirs, culture, sports et vacances. Autant de plaidoyers que de thèmes donc !

Chaque plaidoyer commence par expliquer le réel, pose ensuite l'ambition d'une autre société possible en s'appuyant sur les droits fondamentaux et se termine par une demande d'action en termes de leviers à actionner, d'engagements

Un plaidoyer tout simplement pour expliquer et défendre la cause des personnes avec leurs proches, la cause de celles et ceux qui pourraient se reconnaître dans ces situations, et plus largement la cause de celles et ceux qui auraient envie que la société évolue et s'adapte. Pour vivre ensemble, dans une société ouverte à tous !

De tout temps, l'APF n'a eu de cesse de faire **bouger les lignes**. La société de demain dépend des lignes que nous ferons bouger ensemble, dès aujourd'hui.

Ce plaidoyer est destiné à être distribué aux élus, aux responsables administratifs, aux journalistes et à toute personne pouvant relayer les raisons de **votre combat**.

Il est disponible à la délégation.



CONGRÈS S.E.P.

Pour la 3^{ème} édition, le congrès annuel autour de la SEP, organisé et animé par les médecins, kinésithérapeutes et infirmiers du Réseau Neuro-Bretagne, a connu un franc succès. Les participants, plus nombreux chaque année, étaient venus de toute la Bretagne.

Le Pr EDAN et les médecins du Réseau SEP nous ont présenté les avancées de la recherche médicale sur le plan diagnostique et sur les nouveaux traitements à venir dans la SEP.

La recherche médicale avance même si pour les personnes concernées par la maladie le temps paraît toujours trop long.

Même si la cause de la maladie n'est pas encore connue, les médecins cernent de mieux en mieux les mécanismes qui la déclenche. La SEP semble en effet être une maladie multifactorielle qui met en cause une susceptibilité génétique, un facteur environnemental et vraisemblablement un facteur viral.

L'IRM permet le diagnostic précoce. Le CHU de RENNES possède maintenant une IRM de recherche qui permettra de faire avancer la connaissance des mécanismes du cerveau.

Quant aux nouveaux traitements dont on entend parler dans la presse – la cladribine et le fingolimod (FTY720) – ils devraient arriver d'ici à 2 ans. Mais restons prudents, ce sont comme les Interférons, déjà utilisés, des médicaments qui retardent l'évolution de la maladie mais ne la guérissent pas et dont les effets secondaires ne sont pas anodins.

Reste la prise en charge des difficultés induites par la maladie comme :

- la douleur
- la rééducation
- les troubles urinaires et digestifs

qui étaient les sujets abordés dans les ateliers du matin.

Là aussi, la meilleure connaissance de la maladie permet une meilleure prise en charge.

Il existe maintenant un arsenal thérapeutique à la disposition des médecins pour améliorer le quotidien des personnes atteintes de SEP.

L'association Neuro-Bretagne met des informations à disposition du public sur son site Internet à l'adresse suivante :

www.neurobretagne.org

Hélène ROUDOT

A.R.S.

L'agence régionale de santé, issue de la loi Hôpital Santé Territoire (Loi Bachelot) a été mise en place début avril dernier.

Remplaçant l'ARH (Agence Régionale d'Hospitalisation) et destinée à harmoniser l'offre proposée par les établissements pour personnes âgées et handicapées, l'ARS va se doter d'instances de concertation afin de cerner les besoins des personnes en matière de santé et d'accompagnement médico-social.

Ainsi, à partir de l'été, les Conférences de territoires, la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie vont être installées en Bretagne.

L'A.P.F., avec les autres associations du Collectif, va prendre toute sa place dans ces nouvelles instances administratives qui deviendront, à coup sûr, des « passages obligés » pour la création d'établissements ou de services.

Thierry Duval

AIDES à DOMICILE

Vous avez été 150 à renvoyer l'enquête sur l'aide à domicile qu'a réalisée Irène GUEGUEN, étudiante.

Les résultats de cette étude nous permettront de mieux cerner vos besoins, vos satisfactions, vos critiques vis-à-vis des services à domicile.

Nous proposerons à certains d'entre vous de nous réunir afin de définir ensemble les éventuelles actions à venir.

Ni Pauvre-Ni Soumis

Le 27 mars dernier, dans la plupart des régions françaises, l'A.P.F. et le Collectif « Ni Pauvre, Ni Soumis » appelaient à manifester pour attirer une nouvelle fois l'attention du gouvernement sur la faiblesse des ressources des personnes dans l'incapacité de travailler du fait du handicap ou de la maladie.

A RENNES, 600 personnes dont 140 finistériens ont déambulé bruyamment dans le centre-ville. Une délégation a été reçue par le Préfet de Région.

Thierry DUVAL

INFOS DANS LES ÉCOLES

L'A.P.F. a édité un kit destiné à faciliter les interventions dans les écoles. Constitué d'un DVD, d'un livre illustré, ce matériel servira de support à nos interventions auprès des élèves des écoles primaires.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la délégation.

Vie associative

Merci à tous les adhérents, bénévoles, salariés qui se sont mobilisés pour la vente de bonbons et de fleurs en mars et début juin

Nous **recherchons des bénévoles** pour participer à l'accueil des musiciens lors des fêtes maritimes de DOUARNENEZ 2010 en juillet

De même, à CROZON, les bénévoles APF seront sur le pont lors du festival du Bout du Monde en août et pour l'organisation du traditionnel loto..

Info pratique

L'ESAT A.P.F. à QUIMPER fabrique et commercialise un outil destiné à brasser le compost. D'un principe simple et ingénieux, cet outil permet d'aérer plus facilement qu'à la fourche le tas de compost et ainsi accélérer la dégradation des déchets.

Le prix de vente est fixé à 19 €.

Vous pouvez le commander directement auprès de Christophe RENIER, ESAT A.P.F. de l'Odet
Téléphone : 02.98.90.29.24, 2 Rue du Docteur Picquenard, QUIMPER
c.renier.apf@orange.fr

War Zao juin 2010 - P6

Le saviez-vous ?

La prestation de compensation peut intervenir pour financer le surcoût des vacances adaptées aux personnes en situation de handicap

La prestation de compensation peut intervenir pour financer l'assurance fauteuil roulant électrique.

Dans le Finistère, le fonds de compensation peut intervenir à hauteur de **500 € maximum** ! pour un aménagement de logement même lorsque la personne a choisi de garder l'allocation compensatrice.



Vu dans la presse

La délégation a choisi de soutenir une de nos adhérentes qui a voulu médiatiser ses difficultés rencontrées pour voyager seule en avion.

En effet, une disposition européenne précise qu'il est interdit à toute compagnie aérienne de refuser l'accès de ses avions aux personnes handicapées.

Cette volonté, plus que louable, est assortie d'une exception ; en effet, la compagnie et le commandant de bord peuvent refuser d'embarquer une personne « afin de respecter les exigences de sécurité applicables » S'appuyant sur ce règlement européen qui n'a pas été précisé par une loi, plusieurs personnes se voient refuser l'accès au transport aérien dès lors qu'elles souhaitent voyager seules.

Situation inacceptable, pour laquelle l'A.P.F. tente de se battre et d'interpeller le ministère afin que **le droit à la libre circulation soit effectif pour tous.**



Les CASSE-PIEDS remettent le couvert !!!!

C'est le 1^{er} juillet 2010, 18 H à la MPT de Kerfeunteun que la troupe de théâtre vous présentera les extraits de leur chantier en cours.

C'est également le même jour à la même heure et dans la même salle que le groupe de guitaristes de la délégation de QUIMPER joueront leurs morceaux musicaux préférés.

C'est donc ensemble qu'ils vous recevront, vous donneront le meilleur d'eux-mêmes pour, nous l'espérons, votre plus grand plaisir.

Pour toutes informations, vous pouvez téléphoner à la délégation de QUIMPER.

Sébastien

APPEL

Vous souhaitez rejoindre un petit groupe de personnes intéressées par l'initiation au théâtre.

Vous ne vous prenez pas au sérieux.

Rejoignez la troupe brestoise qui se retrouve tous les lundis après-midis.

Bonne ambiance assurée

Inscription à la délégation à BREST

INFO

Bernard TASTET, adhérent APF de longue date, bien connu de bon nombre d'entre vous, vient de créer son entreprise : SITASTET pour Service Informatique TASTET.

Pour les particuliers, les entrepreneurs, les associations, SITASTET propose plusieurs types de services : Création et gestion de site Internet, Montage Vidéo, transfert de cassettes vidéo, mise en page de documents, dépannage informatique, vente de matériel et de fournitures informatiques.

Pour plus d'infos : SITASTET, 3 Allée des Genêts, PLONEIS 02.98.53.63.26

E mail : contact@sitastet.fr

Site : <http://sitastet.fr>



VENT D'OUEST

« La voile à portée de tous, valides et en situation de handicap »

Au départ de **Morlaix ou de Brest**, croisières, sorties à la journée, week end ou semaine, toute l'année, sur deux voiliers de 10 et 12 m.

Au départ de **Douarnenez** avec optimist 29 sur un chalutier rénové, pour des sorties nautiques accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Retrouvez le calendrier des sorties sur le site :

<http://www.ventsdouest.net>

petites annonces

à vendre :

Volkswagen GOLF 19 TDI

Année 2003 – 132.000 Kms - B.V.A.

Tire-Pousse – Planche de transfert motorisée

Porte arrière coulissante – Bras manipulateur

Visible à QUIMPER – 7.200 € négociable

Tél. : 06.08.62.84.98

06.40.22.66.38

Volkswagen Caravelle Diesel Automatique

Année 1993 – 189.000 km

Chauffeur – 2 places assises – 1 place fauteuil

roulant

Equipement :

- Haiyon électrique arrière
- Elévateur électrique arrière (possibilité manuelle)
- Sangles attache-fauteuil
- Porte coulissante côté droit
- Siège conducteur à rotation électrique
- Siège passager à rotation manuelle
- Commandes conduite au volant

Prix : 7.000 € (s'adresser à la délégation à Brest)

La Délégation Départementale

Brest

☎ 02 98 42 07 70

Quimper

☎ 02 98 90 06 10

Thierry DUVAL, Directeur

Lénaïg LE BOT

Annie MOCAER

Attachées de Délégation. Elles assurent l'accueil à la Délégation

Sandra PARANTHOËN

Sébastien LE BRAS

Animateurs - Avec les adhérents, ils organisent les loisirs

Le Conseil Départemental

Il définit et met en œuvre la politique de la Délégation APF 29 dans le département. En sont membres élus par les adhérents : *Liliane LE PINVIDIC* (représentante), *Farid KÉBIR* (représentant adjoint), *Marc DUFEIL*, *Jean-Michel MINOT*, *Bruno GUERNALEC*, *Maria MOURA*, *Bernard le GUILLOU*, *Jean KERIVEL*, *Michel FLOQUET*, *Jacky LAURENT*, *Jean-Luc RIOT*, *Michel LAPAQUETTE*, *Jean-Yves BAUDRY*, *Jacques ROUVEAU*, *Stéphane LAMBERT*.

Les responsables et représentants

Béatrice GOASCOZ, *Marc DUFEIL*, *Jean-Noël COURTOIS* et *Jacques LE FORESTIER* veillent au respect de la réglementation en Commission Accessibilité et Tourisme.

Maria MOURA, *Catherine BUNEL* et *Yvonne CONQ* siègent à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées où ils représentent les personnes handicapées.

Anne Françoise MIOSSEC, et *Jean-Luc RIOT* organisent et animent des rencontres à l'intention des personnes atteintes de Sclérose En Plaques.

Annaïck RISCH anime une réflexion et une action avec les personnes présentant des difficultés de communication.

Bernard Le GUILLOU représente les usagers à OHÉ-PROMÉTHÉE/CAP EMPLOI

Les Services et Établissements APF 29

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

☎ 02 98 42 64 71

Les Foyers

Keraman à Quimper ☎ 02 98 65 11 11

Kerlivet à Brest ☎ 02 98 41 69 15

Les Services d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile

Brest ☎ 02 98 47 63 83, Quimper ☎ 02 98 53 06 81

L'Établissement de Service d'Aide par le Travail

Quimper ☎ 02 98 90 29 24

L'Entreprise Adaptée Briec de l'Odet ☎ 02 98 59 58 09

CARNET DE FAMILLE

Toutes nos félicitations !

- Bienvenue à Youenn, petit garçon de Gaëlle, animatrice à BREST

Nous adressons toute notre sympathie à la famille et aux proches de :

Yves POLIN de PLOUESCAT

Nicole SAGET de

CONCARNEAU

Madame HASCOET de

PLUGUFFAN

Monsieur RICHARD, père

d'Yvon, de PLOUARZEL

Madame CAPPELESSO de

GUIPAVAS

Monsieur LE MOIGNE, père

d'Huguette de BREST

Madame GOASCOZ de

QUIMPER

Madame MENIER et Madame

FOUCHER, grands-mères

paternelles et maternelles

de Sylvain MENIER de

BREST

Monsieur GUILLET de Crozon

Pour un mouvement plus fort, adhérez et faites adhérer !



Cotisation 2010

à envoyer à la délégation

Prénom :

Nom :

Adresse :

.....

.....

◆ Cotisation simple :

25 €

◆ Cotisation et abonnement FAIRE FACE :

46 €

APF - Délégation du Finistère